

Séance du 20 octobre 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mmes Durruty, Bisauta, MM. Soroste, Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoints ; MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à Mme Brau-Boirie ; Mme Lauqué à M. Lacassagne ; Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Langlois à M. Esmieu ; M. Lalanne à M. Escapil-Inchauspé ; M. Salanne à Mme Durruty ; Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa ; M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Destin présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS – Muséum d'histoire naturelle – Convention de dépôt de collections archéologiques au profit du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne.

Le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne prépare la refonte des vitrines traitant de l'archéologie dans son exposition permanente.

Après avoir défini les thèmes qu'il souhaite aborder, le musée a sollicité le Muséum d'histoire naturelle qui possède des collections archéologiques, afin qu'un certain nombre de pièces lui soit remis en dépôt. Le Muséum n'exposant pas les objets concernés, ce dépôt constitue donc une opportunité de les présenter au public dans un espace dédié.

Dans ces conditions, il est apparu judicieux de répondre favorablement à cette demande et une convention a été préparée afin de fixer les modalités de ce dépôt, pour une durée initiale de cinq ans renouvelable. Il est précisé que la valeur d'assurance de l'ensemble de la collection est estimée à 1 000 €.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de dépôt de collections archéologiques correspondante ci-annexée au profit du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur Territorial